

I N P H

Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers

30 bd Pasteur - 75015 PARIS
Tél : 02.40.84.63.00 – Fax : 02.40.84.63.06
email : rbocher@chu-nantes.fr ou rachel.bocher@chu-nantes.fr
site internet : www.inph.org

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre de la Santé
14 Avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Paris,
Le 2 mai 2006

Monsieur le Ministre

Au nom de l'INPH, j'ai le regret de vous confirmer le mouvement de grève du 11 mai en réaction à votre projet de modifier unilatéralement notre statut de praticien hospitalier.

Dans toute démocratie, le statut professionnel est la somme des acquis sociaux négociés et validés au fil des années. Au nom de ce que vos collaborateurs nomment modernisation, c'est en réalité une régression sans précédent que vous préparez contre la communauté médicale hospitalière.

Partagé entre le sentiment de réaction et la conduite habituelle de l'INPH en faveur de la réflexion et de la progression, vous ne nous laissez aucun autre choix que cet ultime recours aux arrêts de travail du 11 mai prochain.

Cette première mobilisation sera le produit d'actions au long terme qui revêtiront des aspects divers sans en exclure aucun, pour manifester et informer du mauvais coup projeté.

Je vous rappelle vos engagements répétés, y compris publiquement, en faveur d'un dialogue social de qualité que ce soit au niveau de l'indépendance professionnelle des Praticiens Hospitaliers, que ce soit au niveau des retraites, et de la permanence de soins, notamment des astreintes à l'Hôpital Public.

... / ...

I N P H

Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers

Toutes vos déclarations sont aujourd'hui lettres mortes.

« Convaincre, non contraindre » ainsi que vous l'avez indiqué à maintes reprises, restera un slogan pour les tribunes et un hypnotique pour les Praticiens.

En l'état actuel, non-obstant le caractère désorganisé de votre politique de santé, il reste à résoudre l'énigme qui vous conduit inévitablement à vous couper de façon durable de la communauté médicale hospitalière dans son ensemble.

Certes, dans un ultime sursaut, vous avez recherché le concours d'organisations minoritaires. Comme toutes les minorités en mal d'audience, vous avez obtenu un soutien qui restera sans effet.

En ce qui nous concerne, dans une démarche d'union remarquée, je vous demande :

- l'ouverture des négociations sur les retraites,
- une réflexion sur la permanence des soins à l'hôpital, et en particulier, sur la revalorisation des astreintes.
- la correction urgente des inégalités de carrière des Praticiens Hospitaliers temps partiel.

Il s'agit de dossiers que vous avez ouverts, puis suspendus.

L'INPH n'aura aucune opposition dans le cadre d'un véritable dialogue social transparent et respectueux à aborder une nouvelle étape dans la réforme de notre statut adapté aux nouveaux besoins et aux nouvelles missions, dès que vous nous proposerez de rouvrir ces dossiers.

Il n'est jamais trop tard pour remettre le calendrier à l'endroit et reprendre en haut d'une page blanche le rôle et la place qui reviennent à chacun d'entre nous

Le relevé de décisions du 31 mars ne peut constituer une fin ; les négociations statutaires doivent pouvoir continuer à évoluer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre en l'assurance de ma plus haute considération.

Docteur Rachel BOCHER
Présidente de l'INPH